

Fort de France le 5 décembre 2016

## Dossier de presse

### Dernière concertation pour le projet de parc naturel marin



#### Qu'est-ce qu'un parc naturel marin ?

Un parc naturel marin est un espace en mer qui en raison de ses caractéristiques propres, est géré par un conseil de gestion composé d'acteurs divers, au travers d'un plan de gestion (sa "feuille de route") qui comprend des actions visant :

- à mieux connaître le patrimoine marin tant naturel que culturel
- à préserver ou restaurer le milieu marin,
- à encourager la transition écologique des activités maritimes.

#### Une gouvernance locale

Le Parc marin est avant tout un lieu de concertation où peuvent s'exprimer tous les acteurs. Il n'a qu'un pouvoir de proposition et rend des avis sur des projets qui peuvent impacter le milieu marin. Il dispose des moyens alloués par l'agence des aires marines protégées (bientôt l'agence française pour la biodiversité), humains (équipes composées de scientifiques, de techniciens et d'agents habilités à constater les atteintes à l'environnement) et financiers pour réaliser les actions de son plan de gestion.

#### Contact réservé aux médias :

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

*L'Etat en Martinique*

Sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*

## Le projet de parc naturel marin en Martinique



### La genèse du projet

La mise à l'étude d'un parc naturel marin en Martinique, par arrêté ministériel d'avril 2012, fait suite aux propositions d'une analyse des enjeux environnementaux et socioéconomiques sur l'ensemble des eaux sous juridiction française de la Martinique. Cette analyse stratégique a été conduite par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de Martinique avec l'Agence des aires marines protégées de 2009 à 2010 sous l'autorité du Préfet. Elle avait identifié l'intérêt de créer un parc naturel marin en Martinique, à la fois label de reconnaissance de l'exceptionnelle biodiversité marine de la Martinique et atout de développement durable des activités.

La création d'un parc naturel en Martinique relève de la stratégie nationale de création et de gestion d'aires marines protégées (2011) et répond à l'engagement de la France de créer dans les eaux sous souveraineté et juridiction françaises 20 % d'aires marines protégées d'ici 2020, dont dix parcs naturels marins dans les eaux de l'hexagone et d'outre-mer.

À ce jour, huit parcs naturels marins ont vu le jour (Iroise, Golfe du Lion, Estuaires picards et mer d'Opale, Bassin d'Arcachon, Estuaire de la Gironde et Pertuis charentais, Cap Corse et de l'Agriate Mayotte et Glorieuses). Deux autres sont actuellement en cours d'étude, dont le parc naturel marin de la Martinique.

### Les propositions soumises au comité de concertation du 28 novembre 2016

La concertation a permis d'élaborer des propositions sur les éléments qui définissent l'identité du futur parc naturel marin : son périmètre, ses orientations de gestion et la composition de son conseil de gestion.

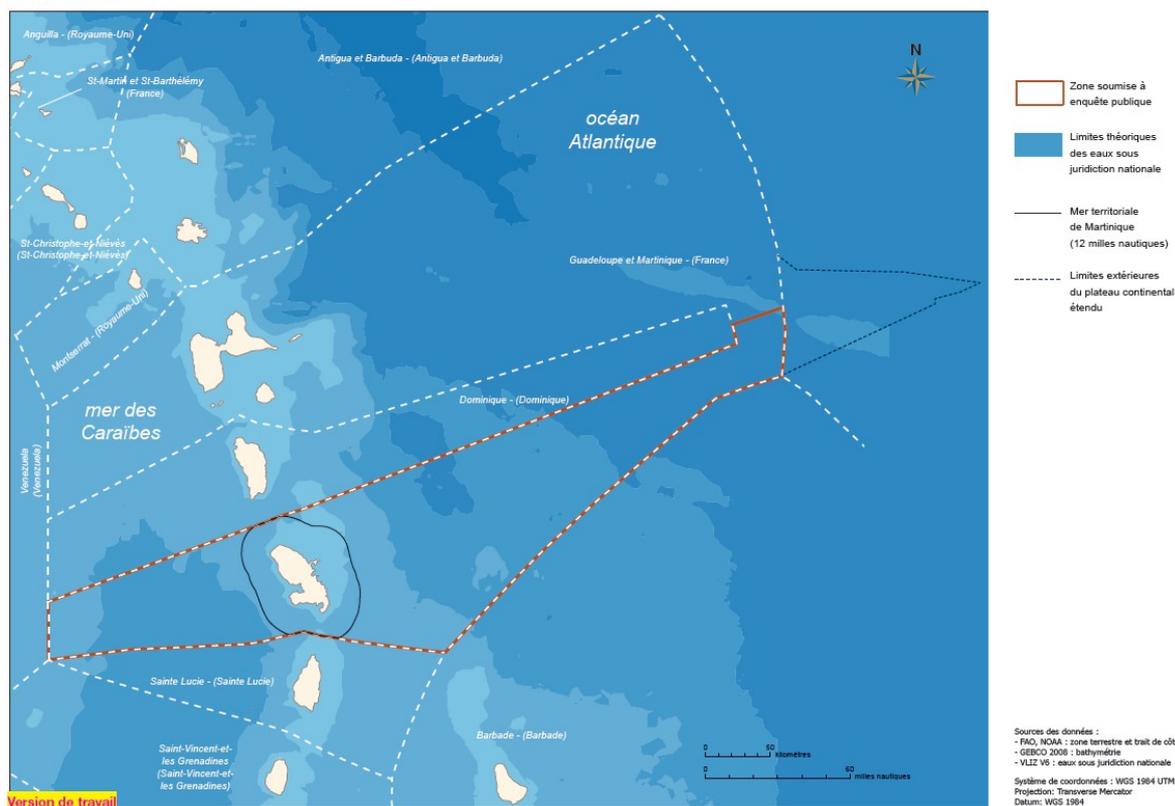
#### Contact réservé aux médias :

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

*L'Etat en Martinique*

Sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*

## Le périmètre



Le périmètre proposé recouvre toutes les eaux sous juridiction française de la Martinique. Cette superficie permet une gestion cohérente et globale d'un espace où les limites administratives ont peu de sens d'un point de vue écologique.

### Les sept orientations de gestion proposées sont :

- Contribuer à une plus grande connaissance du patrimoine naturel, dont les embouchures de rivières, les mangroves, les herbiers et les récifs, sa biodiversité et ses fonctionnalités, et du patrimoine culturel maritimes.
- Sensibiliser le plus grand nombre et dès le plus jeune âge à la spécificité et à la préservation de l'espace maritime insulaire martiniquais et partager ces initiatives dans la Caraïbe.
- Proposer la protection, la restauration ou la valorisation des espèces et des espaces marins, comme les coraux et les fonds de baies, et en coordonner la gestion.
- En tenant compte du fort lien terre-mer, soutenir une gestion innovante et participative dans les projets de développement visant à concilier les différents usages et intégrant les services rendus par les écosystèmes marins.
- Contribuer à la planification des usages, à la prévention des conflits, à l'efficacité de la police de l'environnement marin.
- Engager le tourisme, le sport, les loisirs nautiques et les ports et mouillages dans des pratiques responsables par la formation des acteurs et la mise en place d'équipements adaptés.
- Agir en soutien au développement durable de la pêche professionnelle et de l'aquaculture.

### Contact réservé aux médias :

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

*L'Etat en Martinique*

Sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
et sur Facebook : [Prefet de la martinique](https://www.facebook.com/Prefet.de.la.martinique)

Pour mettre en œuvre ces objectifs il est à ce stade proposé que le conseil de gestion rassemble quarante-neuf acteurs. Il serait composé de :

- représentants des services et des établissements publics de l'État
- représentants des collectivités territoriales : la Collectivité territoriale de Martinique, les trois communautés d'agglomération et des représentants des communes littorales de Martinique
- représentant du Parc naturel de Martinique
- représentant d'une aire marine protégée contiguë
- représentants des professionnels des secteurs suivants : pêche, tourisme, armateurs, ports et industries nautiques ainsi que la Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique
- représentants des usagers : des associations de sports nautiques et d'activités subaquatiques, de la navigation de plaisance, de la pêche de plaisance
- représentants des associations de protection de l'environnement
- personnalités qualifiées reconnues pour leur connaissance du milieu marin

Ces éléments seront soumis à l'avis du public et des organismes intéressés début 2017.

**Contacts :**

Presse Agence des aires marines protégées : Lisa Briot [lisa.briot@aires-marines.fr](mailto:lisa.briot@aires-marines.fr) 05 96 30 15 94

**Crédits photos :**

Page 1: Thomas Abiven

Page 2: R. Soberka - photoway.com

Carte page 3: Agence des aires marines protégées

**Contact réservé aux médias :**

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
[ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr](mailto:ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr)

*L'Etat en Martinique*

Sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*